



Renforcer l'attractivité et la
compétitivité de votre territoire
grâce à l'écologie industrielle
et territoriale

Avec le soutien financier de la
**DIRECTION RÉGIONALE ET INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE
D'ÎLE-DE-FRANCE**



Entreprises, territoires et environnement



De quoi parle-t-on ?

L'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE (EIT) est une démarche opérationnelle qui s'inspire des écosystèmes naturels « Rien ne se perd, tout se transforme » pour tendre vers une gestion optimale des matières et de l'énergie. L'objectif est de limiter la pollution, le prélèvement de ressources, la production de déchets et la consommation d'énergie. Elle permet d'instaurer des relations de partenariat et d'encourager les échanges entre acteurs économiques et industriels tout en favorisant le développement économique local et la prise en compte des enjeux environnementaux.

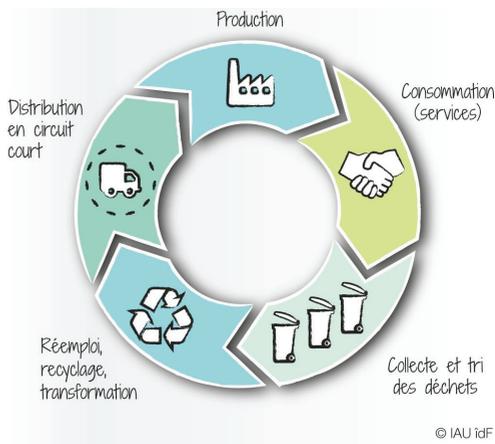
Le nom d'« écologie industrielle et territoriale » provient de plusieurs notions contrastées qui signifient :

- **ÉCOLOGIE** : écologie scientifique, étude des écosystèmes
- **INDUSTRIELLE** : la société industrielle dans son ensemble (production, consommation, agriculture, transports...)
- **TERRITORIALE** : démarche délimitée et ancrée dans un espace territorialisé

L'EIT s'inscrit ainsi dans le concept de l'économie circulaire, qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources (matières et énergie) et à diminuer les impacts environnementaux.



**UN FORT SOUTIEN
DES POUVOIRS
PUBLICS**



La conférence environnementale « pour la transition écologique » de septembre 2013 a inscrit l'économie circulaire et notamment l'écologie industrielle et territoriale parmi ses priorités. Elle a acté la mise en œuvre de schémas régionaux de développement de l'économie circulaire et la création d'une stratégie nationale d'EIT.

Le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE), stratégie régionale co-élaborée entre l'État et la Région, ainsi que la Stratégie Régionale de Développement Économique et d'Innovation (SRDEI) portée par le conseil régional d'Île-de-France mettent en avant, parmi leurs orientations, les démarches d'écologie industrielle et territoriale.



UNE DÉMARCHE, DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

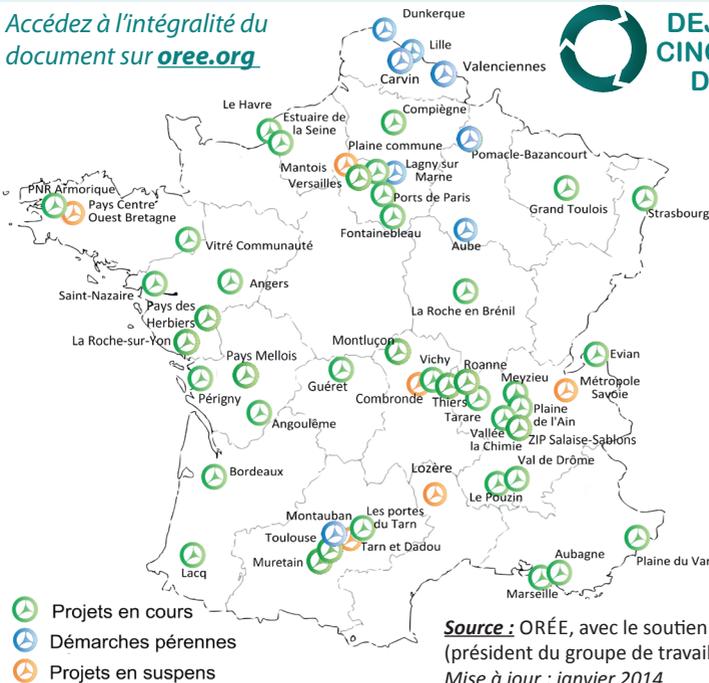
L'objectif est d'encourager la dynamique collaborative et la mise en place d'actions concrètes et partagées. Ces actions sont considérées comme des synergies entre acteurs économiques. Elles relèvent de différents types :

- **PARTAGE ET MUTUALISATION** - Elles consistent à mutualiser des biens, des ressources ou des services, permettant ainsi de réaliser des économies d'échelle et diminuer certains impacts environnementaux de l'activité économique. **A Carvin, près de Lille, des entreprises d'un même parc d'activité se sont réunies pour créer une plateforme de mutualisation des achats, permettant d'obtenir une réduction des coûts de l'ordre de 30%.**
- **ECHANGE DE FLUX** – Elles consistent à valoriser les externalités émises par certaines entreprises par d'autres entités voisines. **A Epinal, la ouate de cellulose rejetée par une papeterie est utilisée dans une autre entreprise pour produire un isolant pour les bâtiments, créant plus de 10 emplois.**

Accédez à l'intégralité du document sur oree.org



DEJA PLUS D'UNE
CINQUANTAINE DE
DÉMARCHES EN
FRANCE





Une stratégie pour votre territoire



DE NOMBREUX AVANTAGES POUR LE TERRITOIRE ET POUR SES ENTREPRISES : L'EXEMPLE D'ECOPAL

La **COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE**, active depuis plus de 30 ans, accueille la plus ancienne démarche d'écologie industrielle et territoriale française. La totalité des ventes de matières résiduelles a généré un revenu de plus de 54 millions d'euros pour les entreprises concernées. La dynamique a également permis :

- la création de plus de **300 EMPLOIS DIRECTS** sur le territoire, favorisant ainsi la création et la consolidation d'emplois locaux.
- d'améliorer les **BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX** : diminution de 16000 tonnes de poussières, 1.6 millions de tonnes de CO₂ et 360 tonnes de SO₂.
- de **PRÉSERVER LES MATIÈRES** : plus de 500 millions de m³ d'eau et près de 120000 tonnes de matières fossiles ont été économisées.

(D'après Varlet D. 2012, « Enjeux, potentialités, contraintes de l'écologie industrielle. Le cas de Dunkerque », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université du Littoral Côte d'Opale)



LES COLLECTIVITES AU CŒUR DES DEMARCHES D'ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE

Dans le cadre de leurs compétences de développement économique et territorial, les collectivités sont au cœur des démarches d'EIT. Celles-ci peuvent encourager une réflexion territoriale intégrant la démarche dans les outils de stratégie du territoire existants. Une collectivité peut choisir d'animer la démarche, d'accompagner la réalisation des études nécessaires ou de soutenir la mise en place de synergies potentielles.

« Encourager l'économie circulaire, c'est faire un pas très concret vers la transition écologique. Limiter les ressources prélevées et importées, les déchets rejetés, les substances émises, les pollutions ou encore les gaspillages: autant de bénéfices pour l'activité économique, la population et le territoire. La mutualisation des ressources et activités, de même que les relations en réseau, ont toujours été préférables aux gestions solitaires. Il est donc urgent de faciliter et généraliser ce type de comportements. Dans notre région, comme ailleurs, chaque élu ne manque pas d'occasions d'initier et de soutenir des démarches en ce sens. »

Robert LION,
Conseiller régional d'Île-de-France
Président de l'Agence Régionale de Développement



UNE DEMARCHE QUI BENEFICIE A TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE : L'EXEMPLE DU DEPARTEMENT DE L'AUBE

Les acteurs du **DÉPARTEMENT DE L'AUBE** bénéficient, depuis plusieurs années, d'une acculturation à l'écologie industrielle et territoriale, grâce notamment à la proximité de l'Université de Technologie de Troyes (UTT). Depuis 2003, le Club d'Écologie Industrielle de l'Aube (CEIA) s'attache à sensibiliser les industriels et les décideurs politiques du département.



Vue aérienne de la rocade sud-est de Troyes



Le Conseil général de l'Aube est très impliqué dans le CEIA car les décideurs publics ont conscience des bénéfices que peut apporter l'écologie industrielle et territoriale. C'est une démarche globale que les collectivités peuvent mettre en œuvre de manière concertée et efficace pour mener des actions communes avec les parties prenantes économiques d'un territoire. L'écologie industrielle et territoriale nous a permis de faire des bénéfices concrets : l'intégration d'une variante environnementale dans l'appel d'offre lié à la construction de la rocade sud-est de Troyes, a permis, grâce à un recours à 25% de matériaux recyclés, de faire une économie de 12% par rapport à l'offre de base.



Grégory LANNOU,

Coordinateur du CEIA et ingénieur territorial au Conseil général de l'Aube

Les entreprises du territoire se sont également rapidement intéressées aux bénéfices réalisables. Plusieurs actions ont été réalisées à l'initiative d'industriels souhaitant trouver des réponses collectives à leurs problématiques :



Initié aux principes de l'écologie industrielle et territoriale dans le cadre du CEIA, et face à l'augmentation des coûts de transport et de logistique, je me suis rapproché d'un autre industriel de l'agroalimentaire avec lequel nous avons décidé de mutualiser notre logistique en créant une nouvelle entité. Aujourd'hui, cette plateforme logistique mutualisée nous a permis de réduire nos coûts de transport, de créer une dizaine d'emplois et de libérer de la surface en interne pour augmenter notre capacité de production.



Dominique LEMELLE,

*Directeur général d'AT France, entreprise agroalimentaire
Président de la CCI de Troyes et de l'Aube*



De nombreuses ressources pour accompagner vos équipes

Pour accomplir une démarche d'écologie industrielle et territoriale il est indispensable de **MOBILISER LES COMPÉTENCES INTERNES** dans vos différents services (environnement, déchets, développement économique, Agenda 21, etc.).

Par ailleurs, de nombreux outils existent pour guider vos équipes techniques dans la mise en œuvre de la démarche. Ils les aideront au démarrage et plus particulièrement pour mobiliser les acteurs et obtenir les moyens de pérenniser la démarche.



UNE STRATEGIE POUR ET PAR LES ACTEURS ECONOMIQUES



OREE : Document opérationnel pour les services techniques des collectivités : « Renforcer la compétitivité et l'attractivité de votre territoire grâce à une démarche d'écologie industrielle et territoriale, De l'idée à l'action ».

Ce document permet, en quelques pages, de donner les clés de succès essentielles au projet :

- Comment démarrer une démarche d'EIT ?
- Comment mobiliser les acteurs ?
- Comment réaliser et pérenniser le projet sur le territoire ?

Fiche accessible sur le site oree.org

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE : A l'initiative du Comité d'animation territoires durables et écologie industrielle (CATEI) placé sous l'égide du Commissariat général au développement durable, les collectivités disposeront, au 1er semestre 2014, d'un **guide méthodologique en ligne** qui les accompagnera dans la mise en œuvre de leurs projets d'écologie industrielle.





ADEME – Publication « **Osons l'économie circulaire** » – **ADEME&VOUS n°59**, 2012.
www2.ademe.fr



ETD – Guide « **Écologie industrielle et territoriale - Les collectivités actrices de la transition énergétique et écologique** », 2013.
www.projetdeterritoire.com



L'INSTITUT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME D'ÎLE-DE-FRANCE – Etude « **Économie circulaire, écologie industrielle - Éléments de réflexion à l'échelle de l'Île-de-France** », 2013.
www.iau-idf.fr



TEDDIF – Publication « **Vers une économie territoriale et durable, notions clés et champs d'actions pour appréhender les projets territoriaux de développement durable dans leur versant économique** », 2012.
www.teddif.org



OREE – **Recueil des démarches françaises d'écologie industrielle et territoriale**, (mises à jour régulières), 2013.
www.oree.org

Les acteurs franciliens vous accompagnent

L'**ARENE ÎLE-DE-FRANCE**, la **DRIEE**, l'**IAU**, la **RÉGION ÎLE-DE-FRANCE**, le **TEDDIF** et l'association **OREE** vous accompagnent pour la réalisation de vos démarches d'écologie industrielle et territoriale.

Contactez-nous:
oree@oree.org

Partenaires:



teddif

Île de France



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie



FEVRIER 2014